Budget rectificatif 3/2019: aide à la Roumanie, à l'Italie et à l'Autriche

2019/2024(BUD) - 18/09/2019 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 649 voix pour, 19 contre et 30 abstentions, une résolution approuvant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2019 de l'Union européenne pour l'exercice 2019 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Roumanie, à l'Italie et à l'Autriche.

Le projet de budget rectificatif nº 3/2019 porte sur la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Roumanie pour les inondations dans la région nord-est, à l' Italie pour les inondations et glissements de terrain ayant fait suite à des pluies torrentielles, depuis les zones alpines du nord jusqu'à la Sicile, ainsi qu'à l'Autriche pour les mêmes phénomènes qui ont touché les régions alpines/méridionales au cours de l'année 2018.

En conséquence, la Commission a proposé de modifier le budget général de l'Union européenne pour l' exercice 2019 en renforçant la ligne 13 06 01 «Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l' économie» d'un montant de 293.551.794 EUR, à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement.

Il est rappelé que le Fonds de solidarité de l'Union européenne est un instrument spécial défini dans le règlement sur le Cadre financier pluriannuel (CFP) et que les crédits d'engagement et de paiement en question doivent être inscrits au budget au-delà des plafonds du CFP.